

travaux de statistique accomplis depuis quelques années ; les encouragements que le gouvernement donne, avec raison, au développement de cette science, qui, basée sur les faits et sur l'observation, apporte des renseignements si utiles, des documents si précieux pour l'examen et la solution des grandes questions économiques à l'ordre du jour;

Considérant qu'une Société qui concentrerait dans une action commune les efforts et les travaux individuels de tous les hommes d'intelligence voués à l'étude de l'archéologie et de la statistique serait un puissant auxiliaire pour l'Administration et permettrait au département de la Drôme de concourir, pour la part qu'il doit revendiquer tant de titres, à ce grand mouvement intellectuel dont notre époque s'honore;

Que les nombreuses demandes qui nous ont été adressées et les vœux manifestés à plusieurs reprises par le Conseil général témoignent suffisamment de l'opportunité de cette création et de l'accueil favorable qu'elle recevra de l'opinion publique ;

Considérant, d'ailleurs, que les fonds déjà versés par les premiers souscripteurs permettent la constitution de cette Société;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Il est institué dans la Drôme, sous le nom de *Société départementale d'archéologie et de statistique*, une Société dont les travaux auront pour objet l'étude et la propagation de ces deux sciences et des diverses branches qui s'y rattachent....

Signé : le Maître des Requêtes, Préfet de la Drôme, baron de Montour.

Ces nobles et sages paroles n'ont pas besoin de nos éloges. Comme preuve qu'elles ont été entendues, nous avons sous les yeux quatre livraisons, riches de faits et de documents, précieuses archives, qui conserveront à nos neveux les recherches et les études des Bénédictins dauphinois. Qu'il nous soit permis cependant d'adresser nos félicitations à nos savants voisins, et nos humbles remerciements à l'Autorité qui encourage et protège ainsi l'histoire du passé, leçon de l'avenir.

A. V.